

Dépêche AEF : Retraites des enseignants : Édouard Philippe confirme la revalorisation "dès 2021", les syndicats restent peu convaincus

6-8 minutes

Les enseignants ne "perdront pas le moindre euro de pensions", assure Édouard Philippe le 11 décembre 2019. Le Premier ministre confirme que le processus de revalorisation salariale "commencera dès 2021". Les discussions à ce sujet iront jusqu'à l'été 2020. Ce même jour, Jean-Michel Blanquer indique que la revalorisation s'accompagnera d'une "redéfinition des ressources humaines" qui devra "assouplir la fonction" d'enseignant. De leur côté, le Snes-FSU et le SE-Unsa regrettent le "flou" sur le "chiffrage" et craignent la redéfinition du métier. Le Sgen-CFDT alerte sur la réforme des retraites.



Le Premier ministre Édouard Philippe Flickr - Jacques Paquier

Pas de nouveaux éléments mais des confirmations. Lors de son discours au [Cese](#), mercredi 11 décembre, au cours duquel il a précisé le projet de réforme des retraites du gouvernement, Édouard Philippe a évoqué la situation des enseignants.

Le Premier ministre a introduit le passage sur les professeurs par cette affirmation : "Je prends des engagements fermes pour les

enseignants." Il a ainsi tenté de rassurer ceux qui seraient, en l'état actuel des choses, les "grands perdants" de la réforme des retraites ([lire sur AEF info](#)) et qui se mobilisent fortement depuis le 5 décembre ([lire sur AEF info](#) [ici](#) et [là](#)).

Les enseignants devraient d'ailleurs de nouveau se mobiliser les 12 et 17 décembre, à l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle ([lire sur AEF info](#)) et d'une interfédérale de l'Éducation nationale regroupant la [CGT Éduc'action](#), la [FSU](#), [Sud Éducation](#), le [Snalc](#) et [FAEN](#).

Les enseignants ne perdront pas le moindre euro"

Édouard Philippe a ainsi expliqué qu'il "serait inacceptable que les enseignants perdent le moindre euro de pensions." Il assure que "ça ne se produira pas. Nous inscrirons dans la loi que le niveau de pension sera comparable aux fonctions équivalentes de la fonction publique".

Concernant la revalorisation des salaires des enseignants, comme l'avait déjà indiqué le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer ([lire sur AEF info](#)), le processus "commencera dès 2021", indique le Premier ministre. "Nous mettrons l'accent sur les débuts de carrière mais pas seulement", a-t-il poursuivi.

Des discussions jusqu'à l'été 2020

Les discussions avec les organisations syndicales débuteront "rapidement" et s'étaleront jusqu'à l'été 2020, a ensuite assuré Édouard Philippe, afin de déterminer "le cadre, sur les dix prochaines années, de la reconstruction des rémunérations, des carrières et des organisations du travail".

Quelques instants après ce discours, lors d'un point presse organisé au dernier moment, Jean-Michel Blanquer a annoncé une première rencontre avec les syndicats ce vendredi 13 décembre - les syndicats ayant eux-mêmes appris ce rendez-vous par voie de presse.

"Redéfinir les RH de notre ministère"

Le ministre a ainsi renvoyé à ces discussions les précisions autour de la revalorisation : le type (salaires, primes...) ; le périmètre ; le montant. Jean-Michel Blanquer a en revanche expliqué que cette revalorisation devrait nécessiter une "loi de programmation", afin notamment de la concevoir au travers d'une "vision pluriannuelle".

En outre, le ministre a expliqué, comme l'avait déjà fait notamment le président de la République ([lire sur AEF info](#)), que ces discussions sur la rémunération des professeurs devaient être l'occasion de "redéfinir les ressources humaines de notre ministère". Il s'agira notamment de "regarder les affectations, les mutations, la carrière des enseignants, mais tout cela de manière apaisée, avec en arrière plan la revalorisation". Il s'agira d'avoir une "vision systémique de la fonction professorale" et de "réussir à l'assouplir".

Jean-Michel Blanquer a, à ce sujet, annoncé l'organisation d'une conférence en mars 2020 sur le "métier enseignant du XXI^e siècle", qui sera l'occasion notamment d'une comparaison internationale pour observer, selon lui, "comment font les pays étrangers, comment on travaille autrement, on s'organise autrement" dans le métier d'enseignant.

"Les enseignants plus inquiets qu'ils ne l'étaient déjà"

De leur côté, les syndicats n'ont pas été rassurés par les discours du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale.

Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snés-FSU, explique ainsi être "en colère car il n'y a pas de changement concernant la réforme et, pire, on divise en expliquant qu'elle ne s'appliquera qu'à partir de la génération 1975. Ce qui est, par ailleurs, extraordinaire car si on met en place une bonne réforme, on devrait se dépêcher de l'appliquer."

Dans un communiqué, la FSU assure ainsi que les "enseignants sont plus inquiets qu'ils ne l'étaient déjà" et appelle à "amplifier les mobilisations". Frédérique Rolet regrette que "le Premier ministre ait renvoyé les discussions avec le ministre : pour le moment, il n'y a rien sur le chiffrage, ni sur le type de revalorisation ni sur le périmètre".

La syndicaliste voit en outre d'un mauvais œil la conférence de mars 2020 : "On voit bien où on veut en venir : comparer aux pays où les enseignants font plus d'heures, ont moins de vacances, pour aller vers une dégradation des conditions de travail."

Une "cohérence" pour le sgen

Pour Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa, "il faut que l'on entre très vite dans des détails chiffrés car pour le moment,

c'est très flou, notamment sur le montant de l'enveloppe". Lui aussi estime que les discussions autour du "métier d'enseignant du XXI^e siècle ne sont pas très rassurantes car si nous convenons que le métier nécessite des aménagements, il me semble que nous n'avons pas la même vision de ceux-ci".

Au Sgen-CFDT, le sentiment est partagé, selon qu'il se place sur la réforme des retraites globale ou sur la situation des enseignants. Le syndicat voit ainsi dans le discours du Premier ministre deux "angles morts" concernant la réforme des retraites, selon Pierre-Marie Rochard, secrétaire national : "la contradiction entre l'instauration d'un âge pivot et le système par points ; et l'insuffisance des mesures autour de la pénibilité".

En revanche, le syndicat observe une "cohérence positive" au niveau de la "réparation salariale" des enseignants, même si Pierre-Marie Rochard explique attendre désormais des "trajectoires opérationnelles". Le bureau national de la CFDT, qui se tient ce 11 décembre jusqu'en fin d'après-midi, doit décider de la position du syndicat sur la réforme des retraites et par rapport au mouvement d'opposition à celle-ci.